

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS95

présenté par

Mme Alexandra Martin, M. Brigand, M. Cinieri, Mme Petex-Levet, M. Portier, M. Viry,
M. Breton et M. Dubois

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, substituer au nombre :

« six »

le nombre :

« dix ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les écrans fascinent et inquiètent en même temps. La jeune génération est baignée dans ces écrans souvent depuis leur naissance.

Or, les professionnels de santé et du secteur médico-social de la petite enfance doivent être en mesure de comprendre les impacts d'une utilisation inadaptée des écrans afin d'accompagner au mieux l'enfant et sa famille au quotidien et ainsi se situer dans une démarche de prévention : impact des écrans sur le cerveau, développement global et comportement de l'enfant, menaces et dérives présentes sur internet, etc.

Cet amendement vise à instaurer une formation spécifique sur les risques associés aux différents degrés d'exposition aux écrans numériques pour les enfants de moins de 10 ans, et non pas de 6 ans comme proposé initialement.